

[Appliqueur Pioneer®]

APPLI-PRO® SLV
Super Low Volume
Application System

- ▶ Exclusivement adapté pour les inoculants Pioneer®.
- ▶ Assure une application homogène en fonction du rendement.
- ▶ Installation et entretien annuel assurés par Pioneer®.



Herbe	Rendement herbe en tonnes vertes/hectare	Quantité traitée avec un flacon de 50 g	Quantité traitée avec un flacon de 250 g
Rendement faible	8 t/ha	6,2 ha	31 ha
Rendement correct	11 t/ha	4,5 ha	22,5 ha
Rendement élevé	15 t/ha	3,3 ha	16,5 ha



Pour toute question, veuillez consulter notre site internet www.france.pioneer.com ou contactez votre interlocuteur terrain.



[Additif d'ensilage d'herbe et de méteil Pioneer®]

Gamme inoculants Pioneer® :

Pour garantir la quantité et la qualité de votre ensilage, Pioneer® met à votre disposition **une gamme complète d'inoculants.**

Actions des différents inoculants en fonction de votre objectif

	1188/ SILA-BAC®	11G22/ SILA-BAC® KOMBI	11GFT
Acidifiant	●●●	●●	●●
Anti-échauffement	●	●●●	●●●
Digestibilité	●	●	●●●

● non significatif ●● bon ●●● excellent

[Précautions d'emploi]

- ▶ En plus de l'inoculant Pioneer®, respecter les bonnes pratiques de confection des silos.
- ▶ Utiliser la quantité recommandée : un petit flacon permet de traiter 50 tonnes de fourrage vert.
- ▶ Ne pas apporter de terre dans le silo car le risque de développement de spores butyriques est accru.

REMARQUES

- ▶ Traiter toute la masse du fourrage pour une efficacité optimale du produit.



[Additif d'ensilage d'herbe et de méteil Pioneer®]

PIONEER® 11G22

- ▶ Baisse très rapide du pH pour stabiliser le silo d'ensilage.
- ▶ Anti-échauffement : Améliore la stabilité à l'air de l'ensilage au front du silo et à l'auge.

Le logo Oval DuPont est une marque déposée de DuPont. Les marques déposées et les marques de service "®", "™" et "SM" de Pioneer. © 2015 Pioneer Semences SAS. Mai 2015.



PIONEER ÉLEVAGE
De la Semence à l'Auge

DUPONT PIONEER
1131 Chemin de l'Enseigne - 31840 Aussonne
Tél. : 05 61 06 20 00 - Fax : 05 61 85 14 22
www.france.pioneer.com



Préserver un silo d'ensilage d'herbe et de méteil

- ▶ L'ensilage d'herbe représente un investissement conséquent pour les éleveurs.



Maîtriser la qualité de ce fourrage est donc déterminant.

Composition et fonctionnement du 11G22

- ▶ 11G22 est un mélange unique de *Lactobacillus buchneri* LN4637, *Lactobacillus plantarum* et *Enterococcus faecium*. Ces bactéries produisent des acides capables de baisser le pH rapidement et d'inhiber la croissance des levures et des moisissures.
- ▶ Total garanti en bactéries lactiques : 110 milliards unités formant colonie (UFC par gramme).

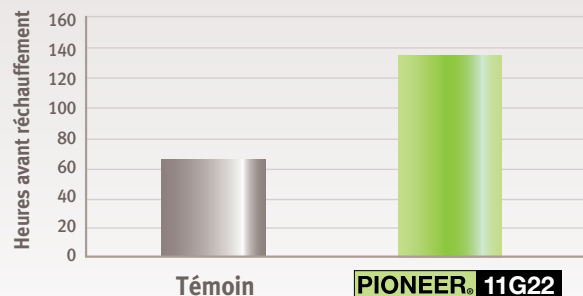
Conditions d'utilisation du 11G22

- ▶ Ensilage d'herbe préfanée ou méteil : **28 - 42 % de MS.**
- ▶ Enrubanée d'herbe préfanée ou méteil : **< 45 % de MS.**

Les bénéfices du 11G22 dans votre ensilage

- ▶ Freine les échauffements au silo.

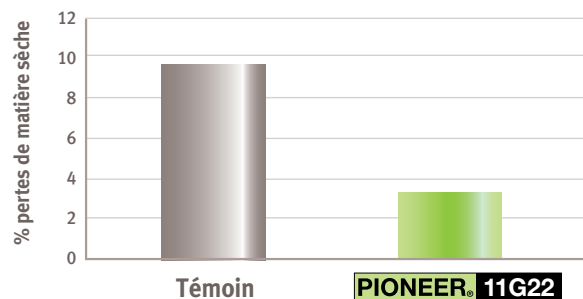
Stabilité à l'air de l'ensilage de graminées traité avec 11G22 supérieure au témoin



Données d'une moyenne de 26 sites testés entre 2000 et 2002.

- ▶ Réduction des pertes de matière sèche.

Pertes totales de matière sèche de l'ensilage de graminées traité avec 11G22



Données collectées à partir de 19 essais effectués entre 2000 et 2002.

- ▶ Herbe appétente toute l'année.
- ▶ Limite le développement de moisissures.

L'intérêt économique du 11G22

- ▶ 11G22 limite les pertes de matière sèche de 8 % en moyenne et maintient une qualité nutritive de l'ensilage. Il permet de faire plus de lait.

11G22 = 1 euro investi pour 2,5 euros de gain

Les pertes de matière sèche sont :

- ▶ **Quantitatives** : pertes de matière sèche sur herbe en fonction du niveau d'échauffement :

% MS de l'ensilage	Élévation de température		
	5° C	10° C	15° C
30 %	Pertes journalières de MS (%)		
	1,2	2,3	3,5

D'après Honig et al., 1980

À partir de 5° C d'échauffement dans le silo, des pertes de matière sèche sont observées.

- ▶ **Qualitatives** : une herbe qui a chauffé perd en moyenne 0,02 UFL/kg de MS.
- ▶ Réduction également du risque de développement de spores butyriques.

Des pénalités en moins sur la qualité du lait : + 3 à 12 €/1 000 litres

